

**COMMUNE DU BUDOS**  
**Département de la Gironde**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020 A 18H30**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt le Jeudi 3 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BUDOS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, Salle Polyvalente, sous la présidence de M. Didier CHARLOT, Maire.

*Présents* : D.CHARLOT, C.ZAUSA, M.TRUFFART, F.COURBIN, MT.DUPOUY, S.LEGLISE,  
J.LARRUE, S.ARNOULD, J.BARRE, MF.DEJEAN, B.MAIZERET, M.CONSTANS,  
A.MARQUETTE

*Absents, excusés* : P.CLAVERIE, E.COCQUELIN

*Procuration* : E.COCQUELIN donne procuration à D.CHARLOT

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, Madame Catherine ZAUSA a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il est procédé à la signature du compte-rendu du 27 juillet 2020 voté à l'unanimité.

**DELIBERATION 2020/28 : DESIGNATION DE DEUX REFERENTS COMMUNAUX PLUi et d'un suppléant**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations communautaires :

- N°2017-210 sur l'adoption de la charte de gouvernance du plan local d'urbanisme
- N°2017-211 sur la prescription du PLU Intercommunal.

Il précise que la Charte de gouvernance implique la désignation d'élus communaux référents, dont les missions seront les suivantes :

- assurer le rôle de relais entre l'échelle communale et intercommunale,
- participer aux travaux et aux instances d'élaboration du PLUi, à minima à la commission urbanisme,
- être informés sur l'avancement du PLUi, sur les retours d'études réalisées etc...,
- faire remonter des points de vigilance ou des points d'arbitrage

Ces élus référents sont désignés par le Conseil Municipal, au nombre de deux titulaires par commune et d'un suppléant.

Après concertation et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, désigne :

- Madame Jocelyne BARRE            Titulaire
- Madame Elisabeth COCQUELIN    Titulaire
- Monsieur Mathieu TRUFFART      Suppléant

**DELIBERATION 2020/29 : REMPLACEMENT DU PANNEAU D'INFORMATION DIGITAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au remplacement du panneau d'information lumineux. En effet, le prestataire actuel nous signale que les mises à jour sont devenues impossibles à effectuer sur ce type de matériel devenu obsolète. Par conséquent, la diffusion d'information est actuellement impossible.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des devis ont été sollicités auprès de 2 sociétés : CHARVET Digital, LUMIPLAN. Il précise que la Commission équipement, travaux, s'est réunie le mercredi 26 août pour prendre connaissance des différentes propositions.

Monsieur le Maire donne les principales caractéristiques techniques du matériel proposé et du montant à l'achat, sachant que des crédits ont été inscrits au budget 2020 :

Société CHARVET	ELARIS PREMIUM GRAPHIQUE	7 940 € ht
Société LUMIPLAN	EXCELLIUM GRAGHIQUE HD	8 100 € ht

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, DECIDE :

- décide de retenir la société LUMIPLAN dans le cadre de l'achat du panneau d'information digital pour un montant de 8100 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande correspondant ainsi que toutes pièces afférentes à cet investissement.

### **DELIBERATION 2020/30 : TRAVAUX DE RESTAURATION DU CHŒUR DE L'ÉGLISE : avenant n°1**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération n°2019/18, il avait été décidé d'engager les travaux de restauration du Chœur de l'Eglise Saint Romain, pour un montant de 47 224 € HT.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée à Monsieur Jean-Marie BILLA, Architecte, par contrat signé en décembre 2019 avec taux de rémunération à 5%.

Monsieur le Maire informe que des travaux supplémentaires, relatifs à la restauration du retable non prévus initialement sont rendus nécessaires, et présente le contenu de l'avenant.

Le montant de ces travaux s'élève à : 26 480 € HT, portant le nouveau montant du marché à 73 704 € HT soit 81 074,40 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- valide l'avenant n°1 dans le cadre des travaux supplémentaires de restauration de l'Eglise Saint-Romain, pour un montant de 26 480 € HT portant le nouveau montant du marché à 73 704 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant des travaux et l'avenant de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes pièces s'y rapportant ;

### **Questions diverses :**

**Trottoirs aménagement bourg** : Sébastien ARNOULD a remarqué que l'herbe repousse très rapidement à l'endroit du chemin piétonnier alors que les travaux sont récents. Monsieur le Maire indique que ce problème sera évoqué auprès d'Eiffage qui doit intervenir prochainement pour le traçage.

**Restaurateur** : Martine CONSTANS demande si nous disposons de nouvelles informations concernant le départ des restaurateurs. Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas, à sa connaissance, de nouvelles candidatures.

**Rentrée scolaire** : Catherine ZAUSA donne des informations sur l'effectif de cette rentrée scolaire : Budos 56 enfants, Léogeats 90 enfants et la mise en place du protocole sanitaire.

**Flash petit journal** : Catherine ZAUSA rappelle que les associations budossaises peuvent faire parvenir dès à présent leurs infos pour parution dans le flash.

**Cours collectifs sport** : Monsieur le Maire et Mathieu TRUFFART rappelle les règles sanitaires qui seront à respecter pour la reprise des cours collectifs. Brigitte MAIZERET indique que les cours de danse traditionnelle reprendront après le mois d'octobre.

**Chorale « L'envie »** : Sylvie LEGLISE précise que la chorale organisera sa première séance le vendredi 11 septembre. Des flyers seront distribués prochainement.

**Point travaux** : Franck COURBIN interroge Monsieur le Maire sur l'avancée des travaux suite à la dernière crue : affaissements départementale (côte), remblai de la tranchée de Causson qui pose souci aux riverains, déversement des eaux sur lassalette (terrain Florence DUBOST). Monsieur le Maire répond que le département intervient en priorité sur les routes barrées, concernant Causson il indique qu'il a relancé Monsieur CARREYRE pour intervenir rapidement. Sur le problème de déversement des eaux lors d'intempéries exceptionnelles, sur le terrain à Lassalette, Monsieur le Maire indique qu'il est conscient des difficultés liées à la configuration du terrain.

Jérôme LARRUE informe qu'il a constaté que les traverses bois du lavoir à Fombanne sont à changer. Monsieur le Maire en prend note, le nécessaire sera fait.

**Eglise Saint Romain** : André MARQUETTE demande pourquoi l'angelus sonne à des heures inhabituelles. Monsieur le Maire informe que l'entreprise BODET a changé récemment la centrale de commande qui était en panne, ils seront recontactés pour venir reprogrammer les horaires normaux.

Ainsi s'achève la séance à 19h15.